

Les religions sont-elles un obstacle à l'égalité?

Autor(en): **Jamet, Églantine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **75 (2017)**

Heft 2

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-823287>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES RELIGIONS SONT-ELLES UN OBSTACLE À L'ÉGALITÉ?

ÉGLANTINE JAMET
Université Paris Nanterre
eglantinejm@gmail.com

➤ Dans un contexte où le religieux s'invite dans l'espace et le débat public et où le corps des femmes, leur rôle et les rapports entre les sexes semblent être au cœur des problématiques autour de certaines traditions ou pratiques religieuses, il est intéressant d'étudier les points de convergence entre les trois monothéismes sur ces questions et de s'interroger sur le rôle de la laïcité en tant que garante de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Mots-clés: religion, laïcité, égalité, genre, sexisme.

La résurgence des débats sur le concept de laïcité ces dernières années, à l'aune de diverses incursions du religieux dans l'espace public, a mis en lumière ce qui apparaît comme une certaine antinomie entre différentes pratiques religieuses et le principe de l'égalité femmes/hommes. La question du port du voile à l'école ou du burkini sur les plages plus récemment; la mobilisation des milieux conservateurs catholiques et musulmans en amont de l'adoption de la loi Taubira sur le mariage des personnes de même sexe ou lors de la mise en place d'un projet de sensibilisation à l'égalité filles/garçons dans les écoles¹, en France; la demande d'exemption de cours d'éducation sexuelle émanant de familles protestantes évangéliques ou le refus d'élèves musulmans de serrer la main de leur enseignante, en Suisse; la remise en question du remboursement de la contraception et de l'avortement aux États-Unis ou encore les tentatives de restriction du droit à l'avortement en Espagne sont autant d'exemples de l'influence du religieux dans le débat public et illustrent la convergence de vue des différentes institutions sur les questions de mœurs et de relations entre les sexes notamment. Il ne s'agit évidemment pas de porter un jugement sur les personnes qui ont la foi ou sur la dimension spirituelle des religions, mais simplement de souligner comment certains textes fondateurs, écrits à une époque donnée et dans un contexte particulier, ont été interprété et utilisé pour renforcer historiquement un système hiérarchique. Comme le souligne la rabbin Delphine Horvilleur, «*La véritable question n'est donc pas de savoir si le judaïsme (ou la religion en général) est misogyne, (...). Il s'agit de savoir s'il l'est aujourd'hui, par la voix de ses interprètes et des ses représentants religieux contemporains*» (Horvilleur 2013, p.194). Qu'en

¹ Les «ABCD de l'égalité», visant à former les enseignant-e-s afin de «corriger les inégalités entre filles et garçons dès le plus jeune âge» (Euzen 2014).

est-il réellement? Comment se positionnent les trois grandes religions monothéistes dans le domaine des rapports sociaux de sexe? Les religions constituent-elles un obstacle à l'égalité? Et quel serait le rôle de la laïcité dans ce contexte? Cet article ne prétend pas résoudre ces questions mais plutôt proposer des pistes de réflexion et montrer que les discours des différentes religions sont parfois plus proches qu'on ne pourrait le penser au premier abord.

1. LE MONOTHÉISME OU LE PATRIARCAT DE DROIT DIVIN

Les systèmes de pensée religieux sont le reflet des rapports de pouvoir qui régissent nos sociétés. Ainsi, comme le souligne Mircea Éliade, les mythes existent pour justifier l'ordre social existant (Éliade 1965, p.34). Les discours religieux agissent donc comme le miroir grossissant des valeurs fondatrices d'une société. Si les monothéismes n'ont pas inventé le patriarcat et la domination masculine, les religions d'un Dieu unique ont justifié, légitimé et sacralisé ce système hiérarchique fondé sur la supériorité des hommes. En effet, s'ils étaient bien souvent dominés par un dieu plus puissant que les autres et créateur de l'univers, un dieu toujours masculin – Zeus, chez les grecs, par exemple –, les panthéons antiques comprenaient aussi des divinités féminines. Les religions monothéistes ont, en quelque sorte, évacué le féminin du divin. Or, comme l'a résumé la théologienne américaine Mary Daly dans les années 1970, «*Si Dieu est un homme, alors l'homme est Dieu*»² (Daly 1973, p.19). Chez les chrétiens, l'incarnation du Dieu créateur en un être de sexe masculin va encore renforcer l'identification du masculin au divin, invitant même les Pères de l'Église à se demander si les femmes aussi pouvaient être à l'image de Dieu (Agacinski 2005, p.129). Les religions d'un Dieu père ont ainsi contribué à considérer le patriarcat comme un ordre naturel et inscrit dans le dessein divin. Questionner le patriarcat et promouvoir l'égalité, c'est remettre en cause cet ordre naturel.

Le patriarcat implique une hiérarchie entre les sexes, c'est ce que Françoise Héritier appelle «*la valence différentielle des sexes*» définie comme «*un rapport conceptuel orienté, sinon toujours hiérarchique entre le masculin et le féminin*» (Héritier 1996, p.24). Cette hiérarchie de valeur se double d'un androcentrisme qui implique d'emblée l'ancrage du féminin du côté du particulier et du masculin du côté de l'universel. Cet androcentrisme est présent dans les trois monothéismes et implique une répartition des rôles différenciée et essentialisée. L'homme et la femme sont perçus comme ontologiquement différents et leur existence ne revêt pas le même sens dans l'ordonnement divin de la Création. L'existence du féminin était déjà défini par Aristote comme une déviation monstrueuse, dont la seule nécessité est de permettre la reproduction: «*Ne pas ressembler à ses parents, c'est bien déjà une sorte de monstruosité; car, dans ce cas, la nature a dévié de l'espèce en une mesure quelconque. La première déviation, c'est d'abord la production d'une femelle, au lieu de celle d'un mâle. Mais cette déviation est de toute nécessité, et elle est indispensable à la Nature*» (Aristote, IV: 3, 2). Dans le discours religieux, pour conforter cette différence, on glorifie la complémentarité des natures masculine et féminine, nécessaire pour assurer la permanence de cet ordre présenté comme naturel, voulu par Dieu. Elle permet aussi, il faut le relever, de garantir la permanence de l'ordre hétérosexuel. Lors du débat sur le mariage pour tous, en France, des alliances inédites se sont nouées entre Benoît XVI et le grand rabbin de l'époque, Gilles

² «If God is male, then the male is God.»

Bernheim, ou entre certaines mouvances catholiques traditionalistes et des associations musulmanes, pour nous enjoindre à ne pas brouiller les «genres» et souligner qu'hommes et femmes ont leur place dans une définition très précise de leur nature et de leur rôle. Or dans cette anthropologie essentialiste, c'est surtout la nature féminine que l'on délimite. Le masculin se confond avec l'humain en général. La nature féminine, quant à elle, est toujours directement liée au corps et à la fonction reproductive. Comme le souligne Françoise Héritier, «Ainsi, le privilège confisqué est devenu handicap. Pour que la confiscation soit irréversible, les femmes ont été partout cantonnées dans un rôle de procréatrices domestiques, exclues de l'usage de la raison, exclues du politique, exclues du symbolique» (Héritier 2002, p.202). Il faut également relever que la complémentarité et l'égalité sont deux choses fort différentes. Le maître et l'esclave peuvent être considérés comme étant complémentaires dans un ordre social donné, ils n'ont pourtant ni les mêmes droits ni les mêmes pouvoirs.

2. UNE NATURE FÉMININE INFÉRIEURE ET IMPURE

C'est pour cela que le discours qui vise à souligner les différences entre les sexes et leur formidable complémentarité peut être dangereux. Et ce discours repose dans tous les cas sur l'essentialisation d'une nature féminine innée. Dans la Bible, cette nature est d'emblée présentée comme inférieure. Malgré la création d'une humanité mâle et femelle dans le premier chapitre de la Genèse: «Dieu crée l'adam à son image / le crée à l'image de Dieu / les crée mâle et femelle» (Gn 1: 27), la tradition n'a retenu que le récit suivant, la création d'Adam avant Ève et le fait qu'Ève soit façonnée à partir du corps d'Adam. C'est sur ce statut second, sur cette fonction d'«aide» (*ezer* en hébreu) de la femme, que se fonde la théologie androcentrée des Pères de l'Église. La nature seconde et inférieure des femmes qui leur confère dans l'ordre social un statut d'éternelles mineures devant se référer à l'autorité masculine trouve une parfaite justification dans la primauté des femmes dans le péché qui a précipité la Chute de l'humanité. Dans sa première épître aux Corinthiens, Paul mentionne la position seconde de la femme dans la hiérarchie entre Dieu et l'humanité: «Je veux cependant que vous le sachiez: la tête de tout homme, c'est le Christ; la tête de la femme, c'est l'homme» (1 Cor 11: 3, 7-9). Dans certaines Églises évangéliques protestantes, où la parole de Dieu est encore interprétée de façon littérale, ces extraits de l'épître paulinienne sont cités pour justifier l'interdiction faite aux femmes de prêcher ou de devenir pasteures.

Dans la théologie judéo-chrétienne, les femmes sont non seulement inférieures mais aussi impures. La tradition juive interdit le mélange entre le lait et la viande, car le lait symbolise la vie alors que le sang symbolise la mort. Le corps féminin est donc intrinsèquement impur, puisqu'il réunit ces deux éléments antagonistes (Héritier 2002, p.56). Par ailleurs, le sang menstruel des femmes a toujours éveillé un certain dégoût chez les hommes, ce sang «sale» qui s'écoule de manière involontaire étant opposé au sang du courage et de l'honneur que versent les hommes au combat. Les lois du Lévitique dans l'Ancien Testament établissent la condition impure des femmes durant leurs règles et pendant sept jours après (soit la moitié de leur cycle) (Lev 15: 19-30). Durant cette période, leur impureté est contagieuse et les personnes ou les meubles qu'elles touchent sont souillés; elles ont alors l'interdiction de s'approcher du sanctuaire. De même, après l'accouchement, une femme demeure impure durant environ six semaines si elle donne naissance à un garçon et treize semaines si c'est une fille (Lev 12: 2-5). Cette notion d'impureté a joué un rôle majeur dans la théologie

chrétienne pour justifier l'exclusion des femmes de tout pouvoir et, aujourd'hui encore, de manière plus ou moins avouée, des traces de cette croyance en l'impureté féminine perdurent. On peut évoquer les communautés juives Haredim³, dans lesquelles les rituels de purification prescrits dans le Lévitique sont encore appliqués à la lettre, comme le montre le film d'Amos Gitai, *Kadosh* (1999). On peut également noter une parfaite illustration de cette idée d'impureté féminine susceptible de contaminer les hommes dans le livre d'Atiq Rahimi, *Syngué Sabour – Pierre de Patience*, dont l'intrigue se déroule en Afghanistan, dans un contexte islamique: «*Mais tu te rappelles qu'un soir, c'était au début de notre vie commune, tu étais rentré tard. Ivre mort. Tu avais fumé. Je m'étais endormie. Sans me dire un mot, tu as baissé mon pantalon. Je me suis réveillée. Mais j'ai fait semblant de dormir profondément. Tu m'as... pénétrée... Tu as eu tout le plaisir du monde... mais lorsque tu t'es levé pour te laver, tu as aperçu du sang sur ta queue! Furieux, tu es revenu et tu m'as battue au beau milieu de la nuit, juste parce que je ne t'avais pas averti que j'avais mes règles. Je t'avais sali! [...] J'avais fait de toi un impur!*» (Rahimi 2008, p.44). Si cet exemple peut nous sembler lointain et marginal, il est intéressant de constater qu'en Angleterre, plus de quinze ans après les premières ordinations de femmes prêtres anglicanes (qui ont eu lieu en 1994), les opposant-e-s au sacerdoce féminin ont recours à cette même rhétorique de la souillure. Que des femmes en âge de procréer, ayant une activité sexuelle, et parfois même enceintes, puissent investir l'espace sacré et se retrouver en position de célébrante dans le sanctuaire, est bien perçu comme une transgression. C'est pourquoi l'ordination de femmes prêtres dans l'Église anglicane constitue une remise en cause importante de la hiérarchie des sexes dans l'espace sacré.

3. LES TENTATRICES, COUPABLES DU DÉSIR DES HOMMES

Inférieures et impures, les femmes peuvent se révéler dangereuses pour les hommes, en raison de leur pouvoir de séduction. Elles sont des tentatrices, risquant de corrompre les hommes et de les éloigner de Dieu. Durant les premiers siècles de l'Église, à une époque où l'on pensait que le temps était «court» et la génération inutile puisque la vie éternelle existait par la résurrection, la chasteté fut considérée comme un état supérieur au mariage et, de ce fait, les hommes pouvaient se garder de tout contact avec les femmes. La figure de la tentatrice, véritable «*porte du diable*» selon Tertullien (Tertullien 1844, 1) symbolise la dangerosité féminine. Le masculin et le féminin sont interprétés par Augustin comme une allégorie des deux parties de l'âme humaine (Augustin 1998, 1095). Le masculin représenterait la part rationnelle de l'âme, destinée aux aspirations spirituelles de l'humanité, alors que le féminin représenterait la part pratique de l'âme, destinée à l'organisation de l'existence temporelle. Pour que l'homme puisse pleinement se consacrer à Dieu, il doit donc se garder du féminin. C'est la même conception androcentrée du rôle des deux sexes qui perdure aujourd'hui dans les communautés juives Haredim, où les femmes mariées doivent porter de longues robes couvrantes et dissimuler leurs cheveux sous des perruques ou des bonnets, ou dans l'Islam avec le port parfois obligatoire du hijab ou de la burqa. Le voile marque l'appartenance des femmes à un homme (qui peut être le père ou le mari) et soustrait leur beauté, représentée

³ Le terme «orthodoxe» ou «ultra-orthodoxe» est plutôt utilisé par les Juifs réformateurs à l'encontre des plus conservateurs ayant une très forte pratique religieuse qui, eux, préfèrent se nommer «Haredim», ce qui signifie «Craignant Dieu» en hébreu.

par leur chevelure, au regard des autres hommes, afin de ne pas éveiller de tentation chez ceux-ci. Delphine Horvilleur explique: «*Si le voile, le chapeau ou la perruque peuvent symboliser une forme de soumission, ils constituent surtout un marqueur social qui informe autrui de la non-disponibilité de la femme couverte. Le couvre-chef vient ainsi réglementer la tentation des autres hommes*». Dans cette perception, seul le désir masculin est pris en compte, les femmes ne pouvant être que les «objets» de ce désir. Dans les premiers siècles du christianisme, le voile était d'ailleurs obligatoire pour toutes les femmes, en signe d'humilité et de soumission à Dieu et aux hommes (1 Cor 11: 5). On sait que voiler le visage ou la chevelure des femmes est un phénomène commun à de nombreuses cultures. Il rejoint l'idée que les femmes portent, d'une certaine manière, la responsabilité de la faute qui pourrait être commise par les hommes. Comme Ève est responsable de la Chute, ou comme Pandore qui a apporté le mal sur la Terre, les femmes sont coupables du désir qu'elles pourraient éveiller et qui détourneraient les hommes du droit chemin. Dans le film de Peter Mullan, *The Magdalene Sisters* (2002), la mère supérieure explique à l'une des jeunes filles enfermée contre son gré dans le couvent et qui demande ce qu'elle a fait pour mériter cela: «*Par nature, les hommes sont pécheurs, ils succombent à la tentation. Dans n'importe quel pays croyant, pour les sauver d'eux-mêmes, notre devoir est d'enlever cette tentation*».

C'est aussi la logique qui rend les femmes victimes de viol coupables d'avoir «provoqué» le désir des hommes. Combien de fois entend-on ces remarques déplacées, le fait que telle femme avait une jupe trop courte, que telle autre n'aurait pas dû s'aventurer seule en pleine nuit. Comme si la rue était un domaine réservé du masculin, comme s'il était légitime que la moitié de la population ne puisse s'y promener la nuit sans risquer de se faire agresser, comme si les hommes ne pouvaient contenir leurs pulsions, ce que Françoise Héritier nomme «*la licéité de la pulsion masculine*» (Héritier 2002, p.335) et qui justifie aussi la légitimité de la prostitution. Le mouvement des «*slut walks*», littéralement «*marche des salopes*» (Samson 2013), dénonce cette culture du viol. On a pu constater encore récemment à quel point cette représentation reste ancrée dans la société et continue d'être véhiculée, y compris par des femmes. Au début de l'année 2016, la mairesse de Cologne, après les agressions sexuelles survenues durant la nuit du 31 décembre 2015, faisait valoir que les femmes devraient peut-être adapter leur tenue pour éviter d'être agressées, puisque le désir masculin est incontrôlable (Versieux 2016). In fine, qu'elles soient mères ou tentatrices, les femmes n'existent qu'à travers leur corps. Elles sont donc considérées comme des êtres reliés, qui n'existent pas de manière autonome. Il faut autant se méfier du discours qui glorifie le féminin maternel que de celui qui condamne le féminin tentateur. Dans les deux cas, en effet, les femmes sont réduites au biologique. Leur humanité est reniée.

4. LA MATERNITÉ ET L'EXCLUSION DU POUVOIR

Le discours radical des premiers siècles de la chrétienté, qui s'inscrit dans un sentiment d'urgence rendant inutile tout lien avec le féminin, a progressivement cédé la place à une théologie plus pragmatique dans laquelle les femmes retrouvent leur rôle traditionnel de mères. Le culte marial, en insistant sur une vocation spécifique des femmes qui ne pourrait se réaliser que dans la maternité, a contribué à cantonner les femmes dans le rôle de mères, ce qui, comme l'explique Françoise Héritier, est loin d'être libérateur: «*Mettre la mère à la place de la femme revient à assigner à celle-ci une seule fonction qui oblitère la personne en*

elle» (Héritier 2002: 13). C'est pourtant, selon Paul, le seul moyen pour les femmes de racher leur âme (1 Tim 2: 15). Elles suivent le modèle de Marie, dont il faut admirer «*les vertus de foi, de pureté, d'humilité, de silence*» (Hourcade, 1993: 75). On remarque comment l'essentialisme réussit le tour de force de cantonner les femmes à la maternité et de louer leur vertu, tout en les stigmatisant comme celles qui suscitent le désir masculin, incontrôlable. Le christianisme a symbolisé cette dichotomie à travers les figures d'Ève et de Marie. Dans la littérature rabbinique, la figure de Lilith, antérieure à Ève, est celle d'une féminité subversive qui se rêve à égalité avec Adam. Elle serait cette première femme, créée en même temps que l'homme dans le premier chapitre de la Genèse. Ses revendications la conduisent à être écartée au profit d'Ève, créatrice seconde, placée d'emblée en position inférieure. Lilith se retrouve condamnée à errer et à séduire les hommes pour les détourner du droit chemin. Delphine Horvilleur conclut: «*Les deux femmes de la Genèse opposent ainsi une figure maternelle à un féminin tentateur*». On remarque à quel point ce motif d'une double nature féminine est universel et comment il enferme les femmes dans des fonctions et des rôles figés. Bien que le seul modèle acceptable pour les femmes sur Terre soit celui de la maternité, le pouvoir de donner la vie est réinventé au masculin dans la sphère symbolique: c'est Dieu le père qui crée, la femme est créée à partir d'un corps masculin et, dans l'Église catholique, ce sont les prêtres – exclusivement des hommes – qui donnent la vie spirituelle à travers les sacrements. Les auteurs du Déni (2014) l'ont très bien résumé en avançant l'idée que les hommes sont «*au pouvoir*» et les femmes «*au service*». C'est bien là tout le paradoxe: la part de mystère et de sacré contenu dans le corps féminin exclut dans le même temps ce corps du sanctuaire. On en revient à l'idée que les hommes, en niant le réel, ont voulu s'approprier symboliquement la compensation nécessaire à un pouvoir qui leur échappe dans la nature. C'est ce que Françoise Héritier souligne en cherchant une explication à l'assujettissement des femmes par les hommes. L'hypothèse est, donc, émise d'une sorte de castration masculine de la fécondité, source de la frustration des hommes et de l'établissement de la «*domination masculine*». À rebours de l'analyse freudienne de la différence des sexes, Françoise Héritier voit en l'homme, non pas un être naturellement supérieur car possédant un pénis, mais un être envieux de la capacité féminine de produire du vivant et, plus particulièrement, des enfants mâles (Héritier 1996, p.230). Cette appropriation s'exprime aussi par une volonté de contrôle de la reproduction, qui réduit les femmes au rôle d'instruments, de lieux de passage de cette reproduction. C'est, d'ailleurs, cette prééminence donnée au père qui fonde la société patriarcale. On peut, par exemple, noter que, dans la Rome antique, le patricien était propriétaire du ventre de sa femme et du fruit de ce ventre, pour qu'en cas de séparation ou de divorce, il garde bien la propriété de cet enfant. Le *venter*, qui désigne le contenu du ventre de la femme enceinte en tant qu'il appartient au père, était un concept juridique reconnu (Agacinski 2005, p.52). La femme n'avait alors de valeur qu'en tant qu'enveloppe de cet enfant à naître.

5. DÉPASSER LE BIOLOGIQUE, LE GENRE COMME OUTIL POUR CONSTRUIRE L'ÉGALITÉ

Pour sortir de cette logique binaire, essentialiste et androcentrée, il faut changer de paradigme et arrêter de limiter les femmes à leur corps, abandonner l'idée selon laquelle une nature qui serait définie par le sexe de chacun-e impliquerait forcément des qualités particu-

lières. Non, les femmes ne sont pas nécessairement, de naissance, plus douces, plus enclines à l'écoute, au sacrifice, à l'empathie. Cependant, l'éducation et la socialisation différenciée des filles et des garçons entraînent une stimulation de qualités différentes chez les unes et chez les autres. Ainsi, un fait construit vient justifier l'idée d'une nature différente. Il faut rappeler encore et encore que «la» femme n'existe pas. Beaucoup ne l'ont toujours pas compris, même le pape François qui entend élaborer une nouvelle «théologie de la femme». De manière assez ironique, les qualités féminines dans lesquelles sont enfermées les femmes, que ce soit la douceur, l'empathie, l'accueil ou le sacrifice constituent d'ailleurs des qualités christiques dans les Évangiles. Pourtant, on nous dit bien que Jésus était un homme. C'est même l'un des principaux arguments qui justifie l'exclusion des femmes de la prêtrise. Que l'on évoque la question du voile, l'accès au pouvoir sacré, la division des rôles et des tâches, l'assignation à la maternité, quel que soit le champ choisi, partout où les systèmes religieux, politiques ou sociaux définissent des domaines réservés du masculin ou du féminin, cela est fait au nom de différences présentées comme «naturelles», qu'elles soient physiques, intellectuelles, émotionnelles ou spirituelles. Or, depuis Simone de Beauvoir qui, dès 1949, dans *Le deuxième sexe*, écrit «*On ne naît pas femme, on le devient*», jusqu'aux études de genre qui questionnent les rapports sociaux de sexe depuis plusieurs décennies et dans toutes les disciplines, on sait que le genre est le fruit d'une construction sociale de la différence des sexes, auquel s'ajoute le rapport de domination qui régit nos sociétés. Le genre s'oppose donc aux discours religieux d'une complémentarité masculin/féminin inscrite dans l'ordre divin: «*L'égalité des personnes se réalise en tant que complémentarité physique, psychologique et ontologique, qui donne lieu à une harmonieuse 'unité duelle' relationnelle*» (Ratzinger 2004). Il fait également pièce aux discours scientifiques naturalistes présentant comme innées un certain nombre de comportements ou d'inclinaisons (Fillod 2014): la violence masculine ou l'instinct maternel qui auraient une origine hormonale, ou encore les capacités cognitives qui ne seraient pas les mêmes selon le sexe (Vidal 2012).

C'est pourquoi la laïcité est une force. Sans rien entraver de la liberté de croire et de pratiquer sa religion dans la sphère privée, la laïcité permet de garantir l'égalité femmes/hommes dans l'espace public en érigeant ce principe au-dessus des systèmes religieux. Car l'égalité femmes/hommes est inscrite dans la Constitution suisse comme dans la Constitution française et celle des instances internationales, elle fait partie des droits fondamentaux des êtres humains et il est inacceptable de penser qu'elle peut être questionnée par une pratique religieuse particulière. Le rôle de l'État est de défendre cette égalité. On mesure d'ailleurs, à travers les hésitations des instances politiques dans certaines affaires, comme celle qui a agité l'école secondaire de Therwil dans le canton de Bâle campagne en avril 2016, où deux élèves musulmans refusaient de serrer la main de leur enseignante (Zünd 2016), à quel point le sexisme est encore acceptable au nom de différences culturelles et, ou religieuses. Il est alors intéressant de s'imaginer ce qui se serait passé si des élèves avaient refusé de serrer la main d'un-e enseignant-e noir-e. On voit bien que personne n'aurait accepté de considérer un acte de racisme comme la manifestation de la liberté religieuse. C'est pourquoi, garantir l'égalité femmes/hommes, ce n'est pas chercher la prééminence d'une culture sur une autre, ce n'est pas nier la richesse du multiculturalisme, c'est simplement refuser le relativisme des droits humains fondamentaux. Ce sont eux qui doivent toujours et partout primer sur le reste, pour éviter que la religion et, ou la culture ne permettent de justifier les violences

faites aux femmes, leur statut second dans la société et leur enfermement dans certains rôles. Au lieu d'avoir peur de la notion de «genre», les religions devraient être le cadre d'une réflexion sur ce sujet. Les institutions religieuses devraient saisir la richesse qui découle du fait de considérer l'être humain dans sa globalité. Les femmes représentent plus de la moitié de l'humanité et, parce que les rôles restent pour l'instant le plus souvent genrés, leurs expériences de vie sont, en général, différentes de celles des hommes. C'est de cette diversité que naissent la richesse, le renouvellement et le rayonnement d'une société comme d'une institution. Il faudrait réussir à sortir de ce système androcentré pour parvenir à une réelle égalité, où chacun-e pourrait trouver sa place selon ses envies, ses aptitudes, ses qualités, ses compétences d'être humain, et non seulement selon son sexe. L'éducation constitue, sans nul doute la clé de cette évolution.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGACINSKI, Sylviane, *Métaphysique des sexes – Masculin/Féminin aux sources du christianisme*, Paris, Seuil, 2005.
- AMANDIER, Maud et CHABLIS, Alice, *Le Déni – Enquête sur l'Église et l'égalité des sexes*, Paris, Bayard, 2014.
- ARISTOTE, *Traité de la génération des animaux*, Trad. Jules Barthélémy-St Hilaire, Paris, Hachette, 1887, <http://remacle.org/blood-wolf/philosophes/Aristote/generation24.htm>, consulté le 20 janvier 2017.
- AUGUSTIN, *De Trinitate*, Trad. Paul Agaësse, Bibliothèque Augustinienne, Paris, Desclée de Brouwer, 1955.
- BEAUVOIR (DE), Simone, *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, 1949.
- CLÉMENT, Catherine et KRISTEVA, Julia, *Le féminin et le sacré*, Paris, Stock, 1998.
- DALY Mary, *Beyond God the Father*, Boston, Beacon Press, 1973.
- ÉLIADÉ, Mircea, *Le Sacré et le profane*, Paris, Gallimard, 1965.
- EUZEN, Philippe, «L'ABC de l'égalité», au cœur de la polémique sur la "théorie du genre", *Le Monde*, 31 janvier 2014, http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/01/31/qu-est-ce-que-l-abc-de-l-egalite_4358081_823448.html, consulté le 27 janvier 2017.
- FILLOD, Odile, «Les sciences et la nature sexuée du psychisme au tournant du XXe siècle», *Genre, sexualité & société* 12, décembre 2014, <http://gss.revues.org/3205>, consulté le 18 janvier 2017.
- GITAÏ, Amos, *Kadosh*. Paris, Océan Films, 1999
- HÉRITIER, Françoise, *Masculin/Féminin I – La pensée la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.
- HÉRITIER, Françoise, *Masculin/Féminin II – Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 2002.
- HORVILLEUR, Delphine, *En tenue d'Ève, Féminin, pudeur et judaïsme*, Paris, Grasset, 2013.
- HOURCADE, Janine, *Des femmes prêtres?*, Paris, Mame, 1993.
- MULLAN, Peter, *The Magdalene Sisters*, Paris, Wild Bunch, 2002.
- RAHIMI, Atiq, *Syngué Sabour – Pierre de Patience*, Paris, POL, 2008.
- RATZINGER, Joseph, *Lettre aux évêques de l'Église catholique sur la collaboration de l'homme et de la femme dans l'Église et dans le monde* n°8, 2004, http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_20040731_collaboration_fr.html, consulté le 15 janvier 2017.

SAMSON, Thomas, «Marche des salopes: 'La jupe n'est pas une invitation au viol'», *Le Parisien*, 28 septembre 2013, <http://www.leparisien.fr/laparisienne/societe/marche-des-salopes-elles-denoncent-le-sort-reserve-aux-victimes-de-viols-28-09-2013-3178175.php>, consulté le 10 février 2017.

TERTULLIEN, *Traité de l'ornement des femmes*, Paris, Charpentier, 1844. <http://www.tertullian.org/french/delornementdesfemmes1.htm>, consulté le 20 janvier 2017.

VERSIEUX, Nathalie, «La maire de Cologne irrite les féministes», *Libération*, 7 janvier 2016, http://www.liberation.fr/planete/2016/01/07/la-maire-de-cologne-irrite-les-feministes_1424881, consulté le 10 février 2017.

VIDAL, Catherine, *Hommes, femmes, avons-nous le même cerveau?*, Paris, Le Pommier, 2012.

ZÜND, Céline, «Élèves musulmans dispensés de serrer la main: le tollé», *Le Temps*, 5 avril 2016, <https://www.letemps.ch/suisse/2016/04/05/elevs-musulmans-dispenses-serrer-main-tolle>, consulté le 10 février 2017.
La Nouvelle Traduction de la Bible, Paris, Bayard, 2001.

